

Charte de bonne conduite de l'utilisation d'Internet à la bibliothèque municipale

Ce document veut s'inscrire dans un objectif de sensibilisation et de responsabilisation. Il vise à promouvoir l'accès à l'information en ligne aux usagers inscrits (à partir de 14 ans), tout en favorisant des comportements de vigilance et de sécurité et en renforçant la prévention d'actes illicites en amenant les utilisateurs à adopter une attitude citoyenne.

Conditions d'utilisation du service relatives à la formation et à la culture

L'utilisation du service de recherche documentaire sur Internet à la bibliothèque doit respecter le cadre de la recherche documentaire comme vous le faites déjà pour choisir vos documents via le catalogue en ligne.

Ce service n'est pas un cybercafé, par conséquent, vous ne pouvez pas « surfer » sur Internet. Ce service vous est proposé comme un outil supplémentaire d'information pour compléter au mieux vos recherches. La bibliothèque ne peut être tenue pour responsable du contenu erroné de l'information que diffusent certains sites Internet.

Consultation du courrier électronique

La consultation des courriels via un service webmail est autorisée, cependant, l'accès au téléchargement de pièce jointe ne sera pas accessible pour des raisons de sécurité informatique.

Pour bénéficier de ce service, vous devez respecter les obligations suivantes :

- Etre inscrit à la bibliothèque ;
- Se présenter avec votre carte de lecteur à la personne responsable de l'accueil du 1^{er} étage.

Il est interdit :

- de s'inscrire et d'utiliser des forums et des salons de discussion (chat) ;
- de modifier les paramètres de l'ordinateur.

A la fin de votre recherche, veuillez laisser l'ordinateur comme vous l'avez trouvé et ne pas l'éteindre.

En cas de non respect des conditions préalablement mentionnées, la bibliothèque se réserve le droit d'interrompre le service par la prise de contrôle à distance de l'ordinateur

Le personnel de la bibliothèque se réserve le droit de contrôler à distance le site interrogé par l'intermédiaire du logiciel VNC et cela de manière aléatoire. Si l'infraction est constatée, la prise de contrôle à distance du poste sera effectuée et entraînera la fermeture immédiate de l'accès internet. Il sera mentionné à la personne pour laquelle l'accès internet a été fermé. Si celle-ci récidive, elle sera exclue du service de recherche documentaire sur Internet.

Rappel d'ordre général

L'utilisateur s'engage à utiliser les services :

- dans le respect des lois relatives aux droits d'auteur et aux droits voisins ;
- dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui ;
- en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux ; diffamatoire... et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit.